

PLATE-FORME DE CONCERTATION DE L'ECONOMIE SOCIALE

AVIS RELATIF A LA REPARTITION DU FINANCEMENT 2012 AUX ENTREPRISES D'INSERTION (EI) ET AUX INITIATIVES LOCALES DE DEVELOPPEMENT DE L'EMPLOI (ILDE) AGREES

Lors de sa réunion du 26 avril 2012, la **Plate-forme** de concertation de l'économie sociale a examiné la proposition de répartition du financement 2012 aux EI et aux ILDE agréées.

Elle a pris acte du tableau de répartition du financement en fonction du budget disponible, établi selon la clé de répartition déjà utilisée les années précédentes et incluant cette année une augmentation forfaitaire de 1.952,05 € à répartir pour chaque projet de façon linéaire.

La **Plate-forme** se réjouit que l'allocation budgétaire consacrée au financement des ILDE et des EI ait pu encore se voir augmentée en 2012 de 750.000 €, même si le crédit budgétaire alloué ne suffit toujours pas à financer les projets en conséquence de ce que fixe l'ordonnance.

Considérant que l'application de l'ordonnance relative à l'économie sociale et à l'agrément des entreprises d'insertion et des initiatives locales de développement de l'emploi en vue de l'octroi de subventions votée le 30 mars dernier viendra bientôt objectiver la répartition du financement pour les prochaines années, la **Plate-forme** émet un avis favorable unanime de ses membres, ayant voix délibérative, présents.

* * *

*